

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL



VILLE DE BOIS-GUILLAUME

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DU 26 MAI 2011

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

VM/LV/2/PV

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 mai 2011 à 18 heures 30 à la salle Schuman, face à l'école des Bocquets, 260 rue du Général de Gaulle par suite d'une convocation en date du 20 mai 2011, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert RENARD.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté pour remplir cette fonction, Madame Marie-Laure RIVALS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II - APPEL NOMINAL

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Frédéric ABRAHAM, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER (à partir de 18h38), Alain BOUISSOU, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Jeannine LECLERC-HUE, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Sylvain RICHON, Carine LE GOFF, Christian CHUPIN.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Anne PAILLARD, Madame Nicole BERCEZ pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Madame Corinne JULIA pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Véronique BARBIER pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAVID (jusqu'à 18h38), Madame Dominique MISSIMILLY pouvoir à Monsieur Lionel EFFOSSE, Monsieur Jean-Luc CHAVANIEUX pouvoir à Monsieur Dominique BERNARD, Monsieur François DUGARD pouvoir à Madame Carine LE GOFF.

III - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 AVRIL 2011

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Aucune observation n'est émise. Le procès verbal de la réunion du 21 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

IV – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

- Décision n° 2011/25/CONT : Affaire Bois-Guillaume Réflexion contre Ville de Bois-Guillaume (annulation de l'accord sur déclaration préalable Humann) – Appel du jugement du 3 février 2011).

- Décision n° 2011/26/CONT : Affaire Association Bois-Guillaume Réflexion contre Ville de Bois-Guillaume – Recours contre l'arrêté de lotir délivré conjointement par les Maires de Bihorel et Bois-Guillaume au bénéfice de COPLANORD – Appel du jugement du 27 janvier 2011.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

- **Décision n° 2011/27/CONT** : Affaire Association Bois-Guillaume Réflexion contre Ville de Bois-Guillaume – Recours contre l'arrêté de lotir délivré par le Maire de Bois-Guillaume au bénéfice de COPLANORD (Prévôtère II – 6 lots maximum) – Appel du jugement du 27 janvier 2011.

- **Décision n° 2011/28/AG** : Achat de concession ROGER.

- **Décision n° 2011/29/AG** : Achat de concession TREMAUVILLE.

- **Décision n° 2011/30/AG** : Achat de concession CHAVOUTIER – LI.

- **Décision n° 2011/31/AG** : Renouvellement concession BOUJU.

- **Décision n° 2011/32/CONT** : Administration de la Ville – Assurance et contentieux – Sinistre 2011-06 – Accident allée du Cranquillier – Acceptation de l'indemnité d'assurance.

- **Décision n° 2011/33/AG** : Renouvellement concession CORNILLE – LEFEBVRE.

- **Décision n° 2011/34/AG** : Achat de concession MONTELMARD.

- **Décision n° 2011/35/AG** : Renouvellement concession LETHUILLIER – NIEL.

Aucune observation n'est émise.

V – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – VOIRIE - AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE AVENUE DE L'EUROPE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Marie-Françoise GUGUIN au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique

Par délibération du 4 mai 2006, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer des conventions temporaires d'occupation du domaine public avec les sociétés SFR et Orange pour l'implantation d'un pylône et de locaux techniques, destinés à accueillir leurs relais de téléphonie mobile, sur une partie du domaine public située entre l'avenue de l'Europe et la bretelle d'accès au chemin de la Forêt Verte.

Aujourd'hui, la société FREE MOBILE sollicite également l'autorisation d'implanter des relais et locaux techniques à cet endroit, profitant du pylône déjà existant.

Il est proposé DE CONSENTIR cette nouvelle implantation de locaux techniques en décidant la signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une période de 12 ans, reconductible expressément, à l'instar de ce qui a précédemment été accordé.

En contrepartie de cette autorisation, la Ville percevrait une redevance annuelle d'un montant forfaitaire de 4000 € net.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Ce montant serait révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Aussi le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique, propose D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Sylvain RICHON intervient et demande au Maire de rappeler au Conseil les critères déterminant la tarification propres aux conventions d'occupation temporaire du domaine public pour les antennes relais de téléphonie mobile.

Gilbert RENARD l'informe de l'inexistence de règles formelles telle qu'une grille tarifaire. Il précise que ces conventions résultent toujours d'une négociation entre le propriétaire du lieu d'implantation et l'opérateur.

Il cite, à titre d'exemple, les antennes situées sur le château d'eau de la sente Sainte Venise, pour lesquelles le montant acquitté par l'opérateur a été directement négocié avec la CREA, propriétaire du réservoir.

Dans le cas présent, la Ville a retenu une tarification similaire à la dernière convention en date, qui avait été établie pour la mise en place d'une antenne dans le clocher de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VI - URBANISME – ACTION FONCIERE - PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX 1367 ROUTE DE NEUFCHATEL- PARTICIPATION FINANCIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE LOGEAL IMMOBILIERE

Rapporteur: Marie-Françoise GUGUIN au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique

En mars 2011, Madame FILLATRE, propriétaire d'une maison d'habitation située 1367 route de Neufchâtel à Bois-Guillaume, a contacté la Ville afin de lui proposer l'acquisition de son bien.

Conformément à sa politique en matière de logement social, la Municipalité a interrogé plusieurs bailleurs sociaux afin de connaître leur intérêt pour ce logement.

La société LOGEAL IMMOBILIERE, représentée par Philippe LEROY, Directeur Général de la Société, s'est très rapidement montrée intéressée par ce projet d'acquisition et a finalement signé, le 15 avril 2011, un compromis de vente au prix principal de 250 000 €.

Il s'agit d'une maison composée d'un rez de chaussée et de deux étages, dotée de volumes intéressants, facilement divisibles et disposant de plusieurs garages. La propriété est cadastrée AY 510 d'une surface de 263 m².

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Elle présente l'intérêt d'être située sur un axe structurant de la commune (route de Neufchâtel), desservie par les transports en commun, proche des écoles et des équipements du Mont Fortin.

L'objectif de la société LOGEAL IMMOBILIERE est de développer l'offre de logements de type PLAI après avoir procédé à des travaux de mise aux normes, de réparation et d'embellissement pour un montant d'environ 130 000 €. Au moins deux logements pourront être réalisés à l'intérieur des murs actuels.

Par courrier du 6 avril 2011, la société LOGEAL IMMOBILIERE a informé la Ville que la faisabilité de cette opération nécessitait une subvention participative de la commune de 80 000 €.

Il est rappelé que la société LOGEAL IMMOBILIERE, à l'instar de toutes les sociétés oeuvrant dans le domaine exclusif du logement social, ne poursuit aucun but lucratif. La participation financière demandée à la Ville n'a donc nullement pour objet de dégager un bénéfice mais bien d'assurer l'équilibre financier de la réalisation projetée.

Aussi, à l'image de l'acquisition récente de la propriété BARON (1 logement PLAI au 3 811 Route de Neufchâtel), il est proposé que la Ville s'engage à participer financièrement à cette opération, par le biais d'une subvention d'un montant de 80 000 € (QUATRE VINGT MILLE EUROS), destinée à favoriser l'équilibre financier de l'opération. La Ville serait réservataire des 2 logements de type PLAI.

Cette opération n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2011 de la commune, le versement de cette aide financière pourrait intervenir soit fin 2011 à l'occasion d'une décision modificative en fonction des crédits disponibles, soit en 2012 après inscription des crédits nécessaires.

Il est souligné que cette participation financière de la Ville sera prise en compte au titre des dépenses venant en déduction de la contribution versée par la Ville à l'Etat pour déficit de logements sociaux, en application de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU).

Aussi, le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique, propose D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VII - SOCIAL ET SOLIDARITE - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME - DECISION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Claude RITT au nom du Conseil de Municipalité

Depuis janvier 2006, le Département assure la responsabilité du Fonds unique de Solidarité Logement (F.S.L), qui regroupe dorénavant l'ancien Fonds de Solidarité Logement, le Fonds de Solidarité Energie et le Fonds de Solidarité Eau.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Un comité des financeurs, instance consultative composée de représentants des bailleurs, des fournisseurs d'eau, d'énergie, des Maires et des caisses d'allocations familiales, examine l'évolution budgétaire du dispositif et fait des propositions quant au budget annuel et à la contribution des financeurs.

Pour 2011, la contribution des communes a été fixée à 0,76 €/habitant, sans distinction entre contribution logement/eau/énergie (comme en 2010).

Les distributeurs d'eau, y compris les structures intercommunales, participent également au FSL par le versement d'une contribution financière ou l'abandon de créances.

Le fonds est destiné à tous les habitants du Département qui éprouvent des difficultés et qui remplissent les conditions de ressources définies dans le règlement. Ils peuvent y prétendre quels que soient leur lieu d'habitation et la taille de la commune.

Par délibération du 1^{er} juillet 2010, le Conseil Municipal a décidé la signature d'une convention de contribution financière avec le Département de la Seine-Maritime pour 2010.

Pour Bois-Guillaume, le FSL a permis en 2010 à :

- 5 familles d'accéder à un logement,
- 23 familles de se maintenir dans leur logement (aide au loyer, à l'eau, à l'énergie).

Compte tenu de l'utilité sociale du FSL, le Conseil de Municipalité propose de renouveler en 2011 la participation de la Ville dont le taux reste identique à 2010 (0,76 €/habitant, soit un montant total de 10 161,20 €) et D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VIII – CULTURE ET SPORT – EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS – SEMI MARATHON ET « 10 BORNES » 2011 – DECISION D'ORGANISATION DE CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON - FIXATION DES MODALITES ET REGLES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT DES DEUX EPREUVES

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

Depuis plusieurs années, la Ville organise les épreuves de semi-marathon et de « 10 bornes » de Bois-Guillaume à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. Cette manifestation, attendue tant par les coureurs confirmés que par les amateurs, a ainsi rassemblé plus de 1 000 participants en 2008, 2009 et 2010.

Le succès confirmé de cet événement a incité la Ville à se porter candidate en 2011 à l'organisation du Championnat de France de semi marathon.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Cette candidature, présentée avec le concours habituel de l'association « Entente Mont Saint Aignan / Maromme » (EMSAM), a été retenue par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Comme l'exige le cahier des charges applicable à cette compétition, un Comité d'Organisation Local (COL) a été créé dès la notification de l'attribution de cette compétition à notre commune.

Le Comité est chargé de piloter, en lien avec les instances de la FFA, l'organisation de la manifestation dans tous les domaines : ravitaillement, inscriptions, hébergement, animation, médical, sécurité, protocole, sponsoring....

Il réunit tous les responsables de l'épreuve, en particulier des responsables d'association, les élus et les services de la Ville.

Dans le cadre de cette organisation, la FFA prend en charge la fourniture des dossards, des médailles et des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de la délégation officielle de la Fédération.

Elle sollicite pour ce faire une participation financière de la Ville à hauteur de 10 000 €.

Le reste de l'organisation est à la charge de la Ville qui est autorisée, pour couvrir ses dépenses, à solliciter le concours financier de partenaires locaux.

De nombreux contacts ont déjà été pris dans ce sens par les membres du Comité d'organisation qui ont imaginé trois niveaux de partenariat (5 000 €, 1 000 € et 500 €) auxquels correspondent trois niveaux de prestations (banderoles sur le parcours, publicité dans la plaquette de l'évènement, ...).

Sur le plan technique, bien que l'épreuve s'appuie sur l'organisation habituelle (parcours, chronométrage, ...), elle est rendue plus complexe, d'une part, par le nombre important de coureurs et de spectateurs attendus et, d'autre part, par le renforcement des conditions de sécurité liées au caractère national de l'épreuve et à son déroulement le dimanche matin (au lieu de l'après-midi habituellement).

En conséquence, de nombreux agents de la Ville et de bénévoles seront sollicités pour encadrer les épreuves.

Par ailleurs, de nombreux bâtiments municipaux seront réquisitionnés pour l'organisation (Espace Guillaume le Conquérant, Club House du Tennis, salles de tennis, gymnase Codet ...), notamment le contrôle antidopage, le poste de secours, le retrait des dossards...

S'agissant de la course en elle-même, plusieurs zones seront matérialisées au départ en fonction des performances des coureurs :

- Sas « Elites » des Championnats de France,
- Sas « Préférentiels et engagés » des Championnats de France,
- Sas « Open », comprenant tous les autres participants.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Les qualifiés pour les 2 premiers sas seront entièrement gérés par la FFA. Les sportifs du sas « Elites » seront admis au départ en fonction des performances qualificatives réalisées lors de l'un des semi-marathons inscrits au calendrier des labels FFA, du 17 octobre 2010 au 9 octobre 2011. Ceux du deuxième SAS devront s'inscrire sur un site de la FFA (www.athle.com). Il est précisé qu'aucune prime ne sera à verser aux athlètes participant aux Championnats de France.

Il est donc proposé DE CONFIRMER LA VOLONTE DE LA VILLE D'ORGANISER LE DIMANCHE 23 OCTOBRE 2011 LES EPREUVES DE SEMI-MARATHON CHAMPIONNATS DE FRANCE ET DE « 10 BORNES » qui vont permettre de renforcer la notoriété et le dynamisme de ces manifestations sportives bois-guillaumaises et de valoriser l'action municipale et celle des forces vives du territoire communal.

En raison des contraintes inhérentes au titre de Championnat de France, les horaires de la compétition seront les suivants :

- Semi-marathon – Championnats de France et open : 10h00
- « 10 bornes » : 11h45.

L'estimation du nombre de participants dans le cadre du Championnat de France est de 700 athlètes, 700 pour l'Open et 600 pour les 10 km.

La circulation automobile et le stationnement seront interdits ou réglementés sur et aux alentours du parcours. De nombreuses informations de sensibilisation seront diffusées aux riverains concernés et relayées dans les journaux d'information municipale et sur le site Internet de la Ville.

Par ailleurs, afin d'assurer au mieux la sécurité de la compétition, il est proposé de solliciter l'intervention de la Police Nationale, ainsi que des agents de la police municipale de Bihorel, et pour ce faire, D'AUTORISER LA SIGNATURE DE CONVENTIONS avec ces organismes.

En ce qui concerne le sponsoring des épreuves, il est indiqué que leur partenariat est réglementé et doit être autorisé par la FFA. Des démarches vont être effectuées par le COL auprès de potentiels partenaires privés et institutionnels, sur la base d'une grille de participations. Il vous est donc également proposé d'AUTORISER LA PERCEPTION DE CONCOURS FINANCIERS DE PARTENAIRES et la SIGNATURE de conventions de partenariat.

Enfin, comme chaque année, il convient DE FIXER LE MONTANT DES INSCRIPTIONS AUX EPREUVES ET LE PRIX DES RECOMPENSES, D'ADOPTER LE REGLEMENT DES EPREUVES, joint en annexe, et AUTORISER LE RECRUTEMENT momentané d'une personne, notamment pour la gestion des inscriptions, l'envoi des bulletins et le retrait des dossards. Cette personne serait rémunérée sur la base d'un forfait de 2 300 €.

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales, propose donc D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

IX – ENFANCE ET EDUCATION – RESTAURATION - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET DE GOUTERS SUR LES DIVERS SITES DE RESTAURATION DE LA COMMUNE ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Rapporteur : Anne PAILLARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission d'Appel d'Offres

Par délibération n°173/2010 du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une nouvelle consultation pour le renouvellement du marché de restauration collective qui arrive à échéance le 1^{er} juillet 2011 inclus.

Après étude, le cahier des charges des prestations a été établi sur les bases suivantes :

• **une tranche ferme** comprenant :

① la fourniture et la livraison, sur sites, de **repas en liaison froide** :

• pour les enfants et les adultes des écoles maternelles, élémentaires, les accueils de loisirs des mercredis, des petites et grandes vacances scolaires, avec **intégration** d'un **repas** par mois composé de produits issus de l'**agriculture biologique**, ainsi que des **pique-niques** et des **goûters**,

• pour les personnes âgées le mercredi chaque semaine, avec intégration d'un repas composé de produits issus de l'agriculture biologique toutes les 10 semaines,

• pour les personnels du restaurant administratif, 5 jours par semaine, toute l'année avec intégration d'un repas par mois composé de produits issus de l'agriculture biologique,

② la mise à disposition permanente, 5 jours sur 7, de personnels en nombre suffisant pour assurer la distribution (service à table) des repas et l'entretien des locaux sur chaque site élémentaire (sauf l'école Ste Thérèse d'Avila), le restaurant pour les personnes âgées ainsi que le restaurant administratif (self service),

③ l'assistance technique à la Ville pour l'organisation et le contrôle de la prestation.

• **trois tranches conditionnelles** :

la tranche conditionnelle n°1 correspondant aux mêmes prestations que la solution de base, avec intégration de 2 repas mensuels ou équivalent, soit environ 10% de la quantité des repas, confectionnés à partir des produits issus de l'agriculture biologique,

la tranche conditionnelle n°2 correspondant aux mêmes prestations que la solution de base, avec intégration de 3 repas mensuels ou équivalent, soit environ 15% de la quantité des repas, confectionnés à partir des produits issus de l'agriculture biologique,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

la tranche conditionnelle n°3 correspondant aux mêmes prestations que la solution de base, avec intégration de 4 repas mensuels ou équivalent, soit environ 20% de la quantité des repas, confectionnés à partir des produits issus de l'agriculture biologique.

Le marché initial sera conclu pour la période comprise entre le 4 juillet et le 31 décembre 2011. Il pourra être reconduit annuellement 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

L'affermissement de l'une ou l'autre des tranches conditionnelles ne pourra intervenir qu'à l'engagement du marché ou lors d'une reconduction.

Un avis d'appel à concurrence a été adressé au BOAMP, au JOUE et mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Ville via son site Internet le 25 janvier 2011.

4 dossiers de consultation ont été retirés par :

- SOGERES,
- ISIDORE RESTAURATION,
- SCOLAREST COMPASS GROUP France,
- AVENANCE Enseignement.

Des représentants de ces sociétés ont participé à la visite des sites de restauration de la Ville le 9 mars 2011 :

- Ecole primaire François Codet
- Ecole maternelle Germaine Coty
- Ecole Ste Thérèse d'Avila
- Ecole maternelle Pompidou
- Ecole maternelle des Bocquets
- Ecole élémentaire des Portes de la Forêt
- Ecole maternelle des Clairières
- Restaurant du Centre de Gestion 76
- Espace Guillaume le Conquérant – Salle Dammame.

Les offres des sociétés citées précédemment sont toutes parvenues dans les délais fixés, à savoir avant le mardi 12 avril 2011 à 17 heures 30.

Une première réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est tenue le 14 avril 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et vérifier la régularité des situations fiscale et sociale de chacun des candidats.

Les 4 candidatures ayant été jugées recevables, les Membres de la CAO ont examiné les offres et relevé les prix des repas portés par les entreprises sur leur acte d'engagement respectif.

Puis, au regard de la complexité du dossier, la CAO a souhaité qu'une analyse approfondie soit effectuée par les services municipaux en collaboration avec un assistant, professionnel de la restauration collective.

Conformément au règlement de consultation, une visite des cuisines centrales à partir desquelles les candidats envisagent la confection des repas destinés à Bois-Guillaume a eu lieu, permettant notamment de juger leurs capacités techniques et organisationnelles [capacité de la cuisine centrale, taux de saturation, moyens humains, cuisine de repli, technologie compatible avec la liaison froide, livraisons, etc...].

Par ailleurs, la qualité gustative des produits et des plats fabriqués a été appréciée lors d'une dégustation qui s'est déroulée le 2 mai 2011.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Enfin, une nouvelle réunion de la CAO a été organisée le 16 mai 2011 au cours de laquelle les conclusions de l'analyse ont été présentées à ses membres.

Disposant de tous les éléments pour juger les offres, la CAO a décidé de confier le marché à la société SOGERES, entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement (organisation technique et humaine, qualité des produits, équilibre nutritionnel, variété des menus, qualité gustative).

La société SOGERES propose, à côté de son offre de base, une solution variante consistant à ne pas dédier d'agent d'encadrement sur site, mais uniquement le personnel nécessaire à la livraison, la répartition et le service des repas à table ainsi que l'entretien des locaux. Cette variante, qui entraîne une diminution du coût des repas de 0,23 € HT/repas, peut être retenue dans la mesure où les services de la Ville ou ceux de Bihorel par convention, peuvent assumer la mission d'encadrement sur site du service.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Municipalité vous propose d'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**X – ENFANCE ET EDUCATION – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REVES
D'ENFANTS**

Rapporteur : Anne PAILLARD au nom du Conseil de Municipalité, en l'absence de Corinne JULIA, et de la Commission Enfance et Education

Comme chaque année, l'association Rêves d'Enfants a déposé une demande de subvention pour le financement de son activité. Il est rappelé qu'elle fédère des assistantes maternelles agréées des communes de Bois-Guillaume, Isneauville, Quincampoix et Bihorel qui se réunissent 2 fois par semaine, le lundi et le jeudi, dans une des salles Schumann.

Ses objectifs sont les suivants:

- Offrir aux enfants qui leur sont confiés le bénéfice de diverses activités d'éveil, physiques et culturelles,
- Promouvoir la profession d'assistantes maternelles,
- Permettre de se retrouver régulièrement entre assistantes maternelles avec la participation d'intervenants (psychothérapeute, puéricultrice, animateurs de secourisme...) et d'échanger.

Cette année, en complément de la subvention annuelle de 155 €, l'association sollicite la Ville pour une participation financière complémentaire de 646 € pour le financement de formation aux gestes de 1^{er} secours et à la prévention des accidents domestiques. Il est proposé d'accorder cette aide en raison du rôle important que jouent les

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

assistantes maternelles dans l'offre de garde actuelle sur le territoire communal.

En effet, le nombre de places en structures collectives ne permet pas de répondre à tous les besoins et l'accueil individuel des enfants au domicile d'une assistante maternelle agréée constitue pour certains parents une offre plus souple et mieux adaptée (horaires de travail irréguliers, difficultés d'adaptation, ...).

Il convient donc d'encourager et de soutenir les fonctions d'assistantes maternelles en leur donnant les moyens de se professionnaliser.

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Enfance et Education, propose d'attribuer à cette association une subvention de 155 € et une subvention complémentaire de 646 € et D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

XI – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – VOIRIE – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A FEUX, D'UNE VOIE NOUVELLE ET D'UN PARKING PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROUEN ELBEUF AUSTREBERTHE (CREA) POUR LA REALISATION DES PISTES CYCLABLES ET AU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR A FEUX SUR LA RD 928 – AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

Dans le cadre de l'installation du lycée REY sur son territoire, la Ville de Bois-Guillaume a décidé d'aménager un nouveau carrefour à feux sur la route de Neufchâtel, RD 928, une voie nouvelle de desserte perpendiculaire à la route de Neufchâtel, dénommée Rue du Soleil Levant, et un parking public de 70 places.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 472 250 € et le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'études VIATECH.

Cette opération d'aménagement peut être subventionnée par la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) en ce qui concerne la réalisation des pistes cyclables et par le Département de Seine-Maritime en ce qui concerne l'aménagement du carrefour à feux sur la RD 928.

Il est donc proposé D'AUTORISER LE MAIRE à solliciter ces participations et D'ADOPTER POUR CE FAIRE LA DELIBERATION TRANSMISE.

Monsieur Dominique BERNARD, Madame Marie-José ROQUES, Monsieur Jean-Luc CHAVANIEUX (ayant donné pouvoir à Monsieur

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Dominique BERNARD), Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS et Monsieur Michel PHILIPPE ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

XII – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – VOIRIE - TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET DE LA VOIRIE COMMUNALE – MARCHÉ N°2009/48/PA : AVENANT DE TRANSFERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

La Ville a confié à la société SIGNATURE SAS le marché de travaux neufs et d'entretien de la signalisation horizontale des voiries communales.

Par courrier en date du 28 avril 2011, reçu en mairie le 2 mai 2011, la société SIGNATURE SAS a informé la Ville que depuis le 1 janvier 2011, elle avait confié, en location-gérance, son fonds de commerce à la société SIGNATURE (anciennement dénommée GRANDS TRAVAUX URBAINS – G.T.U).

Afin de formaliser ce changement de titulaire, il convient d'établir un avenant de transfert du marché n°2009/48/PA initialement confié à SIGNATURE SAS en faveur de la société SIGNATURE (ex GTU).

Il est à noter que cet avenant n'aura aucune incidence financière.

Le Conseil de Municipalité propose donc D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

XIII – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 001 AU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité

Le budget primitif 2011 nécessite quelques aménagements en section d'investissement pour tenir compte de dépenses urgentes et nécessaires.

Ces modifications budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 13 700 €

Elles se présentent comme suit :

EN DEPENSES

Opérations financières (fonction 01 article 2042) = 700 €
+ 700 € au titre de la subvention d'équipement à l'association TECK MANCHE pour l'achat d'un compresseur (D.C.M. du 6 avril 2011).

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

**Opération n° 9706 : La communication dans la ville = 13
000 €**

+ 13 000 € pour l'achat de matériel de télédistribution pour les quartiers des Bocquets et des Portes de la Forêt suite à l'arrêt de transmission analogique et au changement du plan de fréquence de TDF (article 2188 fonction 023).

EN RECETTES

**Opérations financières = 13
700 €**

+ 13 700 € au titre du produit des amendes de police année 2010 (article 1342 fonction 01).

Aussi, le Conseil de Municipalité propose D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Véronique BARBIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

**XIV - ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET
AU RECEVEUR MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité

Il est rappelé que les comptables publics peuvent percevoir de la part des collectivités et établissements pour lesquels ils assurent la gestion des comptes, des indemnités de conseil et de budget.

L'indemnité de conseil, dont les conditions sont fixées par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, vient rétribuer les services du comptable dans le cadre de l'assistance qu'il assure auprès des élus et des services municipaux en matière budgétaire, économique, financière et comptable dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en oeuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Cette indemnité est calculée par référence à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois derniers exercices.

Ce pourcentage dégressif varie de 3 à 0,10 pour mille.

Le comptable public peut également se voir attribuer une indemnité de confection des documents budgétaires dont le montant, calculé forfaitairement, s'élève à 45,73 euros par an pour la commune de Bois-Guillaume.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Compte tenu de la nomination de Monsieur Pascal HAUSS, depuis le 1^{er} janvier 2011, en qualité de Receveur-Percepteur, Chef de Poste du Centre des Finances Publiques de Bihorel en remplacement de Madame Marguerite ARRANHADO-SEQUEIRA, il est nécessaire qu'une nouvelle délibération intervienne.

Dans ces conditions et compte tenu de l'aide efficace apportée par les services de la trésorerie de Bihorel à la Ville, il est proposé d'accorder à Monsieur Pascal HAUSS 100% des indemnités prévues par les textes de référence, à l'instar de la gratification accordée en son temps à Madame ARRANHADO-SEQUEIRA, et donc D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

XV – OBJET : REPONSE QUESTION ORALE

Rapporteur : Gilbert RENARD

Gilbert RENARD indique qu'il a reçu une question orale de Monsieur Dominique BERNARD, au nom du groupe « Progrès, Solidarité, Ecologie » (voir annexe jointe).

Il l'invite à en donner lecture

LECTURE PAR MONSIEUR DOMINIQUE BERNARD

REPONSE DU MAIRE

« Je vous confirme en premier lieu que Monsieur Antoine AMELINE, Directeur Général des Services et Mademoiselle Valérie MOHRING, Directrice Générale Adjointe, ont rencontré le 13 mai dernier, en compagnie de François LEMEILLE, Directeur Général des Services de Bihorel, les services de la Préfecture, notamment Monsieur DEBRAY, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, ainsi que Madame SANNIER, Chef du Bureau des Elections.

Les services préfectoraux ont validé tous les éléments contenus dans la délibération qui vous a été présentée le 21 avril dernier, à savoir l'ouverture de tous les bureaux de vote de la commune aux heures habituelles de scrutin, soit 8 heures / 18 heures.

En second lieu, les services préfectoraux ont indiqué aux représentants de la Ville que s'agissant du vote par procuration, celui-ci était tout à fait possible pour la consultation du 26 juin.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Les modalités du vote par procuration sont celles applicables à tous les scrutins. En substance, il suffit aux personnes concernées de se rendre soit au Tribunal d'Instance, soit auprès d'un officier de police judiciaire (commissariat de Beauvoisine) et de remplir le formulaire correspondant dont un des volets sera adressé à la Ville. Il est conseillé de bien anticiper cette démarche car les délais d'acheminement du récépissé peuvent être parfois de plusieurs jours.

S'agissant des jeunes ayant atteints l'âge de 18 ans entre la clôture de la liste électorale (28 février) et la veille à minuit du scrutin (25 juin), il est tout à fait possible de venir s'inscrire sur la liste électorale auprès du service élection de la Ville.

Concernant en troisième lieu les modalités d'envoi des documents de propagande et de profession de foi de chacun des groupes d'élus, la Préfecture a rappelé aux représentants de la Ville que s'agissant d'une consultation locale, la Ville n'était tenue par aucune obligation dans ce domaine, hormis celle de tenir à la disposition des électeurs un dossier conforme à l'article R 1112-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ; ce dossier, comportant notamment la délibération par laquelle la consultation a été décidée, les observations formulées par les membres de l'assemblée ainsi qu'une notice d'information sur l'objet de la consultation.

Afin de ne pas alourdir les dépenses de la Ville et pour permettre à chaque groupe de l'assemblée de communiquer librement auprès des électeurs avant le scrutin du 26 juin, j'ai décidé, en accord avec Pascal HOUBRON, que les Villes adresseront uniquement aux électeurs les documents suivants :

- les deux délibérations votées le 21 avril,
- le détail des interventions de tous les élus qui se sont exprimés sur ce sujet au cours de la séance,
- le document de synthèse du débat public rédigé par Monsieur Jean-Pierre TIFFON, tiers garant indépendant du débat.

En dehors de cet envoi, il appartient à chaque élu ou groupe d'élus de communiquer sur ses fonds propres auprès des électeurs.

Cette campagne pré-consultative sera encadrée par un arrêté du Maire qui est actuellement en cours de finalisation et qui sera communiqué dès que possible à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Je peux vous indiquer d'ores et déjà que la campagne officielle sera ouverte à partir du 2^{ème} lundi précédent le scrutin, soit le lundi 13 juin prochain.

Les groupes d'élus, partis et groupement politique habilités à participer à la campagne consultative sont ceux qui auront fait auprès de moi une demande d'habilitation dans les délais fixés par la loi à savoir avant le lundi 6 juin 2011, à 17h00.

Chaque groupe ou parti politique habilité à participer à la campagne bénéficiera d'un affichage officiel au travers de la mise à disposition d'un panneau aux endroits habituels d'affichage électoral ».

XVI – OBJET : REPONSE QUESTION ORALE

Rapporteur : Gilbert RENARD

Gilbert RENARD indique qu'il a reçu une question orale de Monsieur Sylvain RICHON, au nom du groupe « Ensemble, Prenons notre avenir à coeur » (voir annexe jointe).

Il l'invite à en donner lecture

LECTURE PAR MONSIEUR SYLVAIN RICHON

REPONSE DU MAIRE

« Je tiens à vous dire en premier lieu que j'ai été surpris par la forme que revêt votre intervention dans la mesure où elle comporte une multitude de questions touchant tant le fond du projet de prison que la forme de l'action que je conduis contre ce projet.

Si je peux sans difficulté répondre à votre demande de précisions quant à la stratégie menée par la Municipalité, je peux en revanche difficilement vous répondre lorsque vous me demandez « quel Maire se déclarera prêt à accueillir cet équipement ».

Autant je suis fondé à vous répondre sur l'action de notre Ville, autant je suis incapable de vous donner le nom d'un Maire susceptible d'accueillir une prison sur son territoire.

L'avenir vous donnera probablement une réponse.

Il convient d'attendre je l'espère encore quelques semaines.

Sur le fond, je peux vous indiquer que dès que j'ai eu l'information à la fin du mois de février de l'éventuel projet de l'Etat d'implanter sur notre territoire une prison, j'ai mené la démarche qui me semblait la plus pertinente, c'est-à-dire un contact direct auprès du donneur d'ordre, Monsieur le Garde des Sceaux. Je reviendrai dans un instant sur l'entrevue qu'il m'a accordé.

Vous le savez, cette information est sortie dans la presse après les élections cantonales à l'initiative de Monsieur le Député Maire de Canteleu, Christophe BOUILLON ;

Madame Françoise GUEGOT, Député de la 2^{ème} circonscription, que vous citez dans votre courrier, a pris rapidement l'initiative d'un courrier au Ministre de la Justice ainsi qu'au Préfet.

Naturellement cette démarche était logique et nécessaire et la Ville de Bois-Guillaume a apprécié que Madame la Député puisse intervenir contre ce projet.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Cependant, j'ai émis une réserve importante sur son courrier par rapport à une des phrases qui était inscrite. Madame Françoise GUEGOT indiquait en effet au Garde des Sceaux qu'elle comprenait « la nécessité de remplacer à terme la prison de Rouen mais que néanmoins de l'avis des services de l'Etat et de nombreux observateurs, les conditions de détention et de réinsertion aux personnes détenues, ainsi que le cadre de travail pour le personnel pénitentiaire de cette prison, n'obligent pas à un transfert urgent ».

J'ai été étonné et j'ai regretté cette formulation à un moment où l'Etat venait de perdre plusieurs recours devant la justice administrative menée par des prisonniers dont les conditions d'emprisonnement, me semble-t-il, sont aujourd'hui très difficiles et particulièrement dégradantes.

Pour ma part, après avoir analysé la situation et après avoir pris des contacts à la Préfecture et au Ministère, j'ai privilégié une action politique multiple auprès des instances de l'UMP et auprès de notre ancienne collègue du Conseil Municipal, Madame Catherine MORIN DESAILLY, aujourd'hui Sénatrice Nouveau Centre de Seine-Maritime, ayant eu comme ancien Président de groupe au Sénat, Michel MERCIER, actuellement Garde des Sceaux.

Ces démarches m'ont permis d'être reçu le 12 avril dernier par Monsieur Michel MERCIER en compagnie de Madame MORIN DESAILLY, de Marie-Françoise GUGUIN et du Directeur Général des Services de la Ville.

Nous avons plaidé contre son projet en arguant du fait que les services de l'Etat avaient commis une erreur manifeste d'appréciation lorsqu'ils avaient choisi le site de Bois-Guillaume.

Le Ministre nous a, me semble-t-il, entendu et nous a indiqué que l'établissement qu'il projetait de construire dans la région rouennaise s'implanterait sur un terrain recevant l'accord des élus.

Depuis, Monsieur le Préfet m'a confirmé à plusieurs reprises, et encore cet après-midi, qu'il n'était plus question de construire la prison à Bois-Guillaume.

Au demeurant, il n'est pas dans mes intentions ni dans celles de la majorité, de baisser la garde et de cesser les actions entreprises qui, j'en viens au fond de votre question, ont été très nombreuses depuis l'annonce de ce projet.

Je vous rappelle tout d'abord que nous avons délibéré au Conseil Municipal du 6 avril dernier contre ce projet en mentionnant un certain nombre d'arguments très défavorables à cette idée.

Par ailleurs, nous avons mené, en collaboration avec le comité de défense qui s'est créé, diverses actions médiatiques avec notamment la mise en place de banderoles en différents endroits de la Ville et des manifestations sur la voie publique, en particulier le 6 mai dernier.

Je me souviens qu'à cette occasion vous n'avez pas souhaité vous joindre à l'action des élus, du comité de défense et d'une partie des habitants opposés à ce projet.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Nous avons également initié une pétition contre ce projet qui a reçu à ce jour près de 4 000 signatures, soit plus de la moitié des familles bois-guillaumaises. La votre et celles des membres de votre groupe doivent probablement être à ce jour comptabilisée par l'huissier de justice que nous avons fait intervenir de manière à prouver aux services de l'Etat que notre action était forte et déterminée.

J'ai également entrepris de me rapprocher de Monsieur Serge CRAMOISAN, Maire de Mesnil-Esnard et de Monsieur Christophe BOUILLON, Député Maire de Canteleu, pour engager des actions communes contre les différents projets. Nous attendons à ce jour que celui-ci nous reçoivent.

Plus récemment, Monsieur BOUILLON a posé au Garde des Sceaux une question orale et ce dernier dans sa réponse a confirmé la nécessité de réaliser une nouvelle prison tout en assurant les élus qu'il ne la construirait pas contre leur avis. Il a ajouté à ce sujet qu'il demanderait dorénavant à Monsieur le Préfet de prendre des contacts préliminaires avec les édiles locaux dans le cadre d'une démarche de consultation.

Ce matin, la presse locale s'est fait l'écho que les 4 sites envisagés étaient abandonnés.

Je suis ravi de cette annonce mais tant qu'elle n'aura pas un caractère officiel et sans ambiguïté aucune, je ne baisserai pas les bras et je manifesterai s'il le faut de nouveau mon mécontentement public à l'égard de ce dossier.

Enfin, dans le commentaire accompagnant votre question vous indiquez qu'au-delà des effets d'annonce qualifiés d'importants, vous n'avez pas les éléments de réponse à faire valoir auprès des administrés qui vous interrogent sur ce sujet et en particulier sur l'action de votre commune.

Alors je vous le dis, au-delà de l'effet d'annonce, nous avons mené les actions suivantes :

- délibération du Conseil Municipal
- pétition
- manifestation sur la voie publique
- communiqué de presse
- communiqué par le biais du Site Internet de la Ville
- article dans le Mensuel de notre commune
- rendez-vous avec le Garde des Sceaux
- rendez-vous avec Monsieur le Préfet
- contact avec le Secrétaire Départemental de l'UMP
- contact avec le Secrétaire Départemental du PS
- contact avec le Président Départemental du Nouveau Centre
- rendez-vous multiples avec Madame la Sénatrice
- pose de 4 banderoles en divers endroits de la Ville
- reportage de France 3 repris au niveau national
- reportage de radio France Bleue, RDR et RCF

Vous pouvez donc constater que de nombreuses actions ont été entreprises et que la stratégie de défense que nous menons est à la fois locale et nationale.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

Quant à votre dernière question surprenante « quel Maire se déclarera prêt à accueillir cet équipement », je sais que le Maire actuel de Bois-Guillaume se battra jusqu'au bout pour refuser ce projet.

Je vous invite à poser la question à mes collègues des autres communes ».

XVII - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

I – MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS

- **Du 25 au 27 mai** : Exposition des travaux de fin d'année par la Maison Pour Tous sur le thème du voyage, ouvert le mercredi 25 de 15h à 20h, le jeudi 26 de 10h à 20h et le vendredi 27 de 10h à 18h, à l'Espace Guillaume le Conquérant.

- **Du 26 mai au 5 juin** : Exposition par l'Atelier Peinture et Sculpture de Bois-Guillaume, à la Chapelle du Carmel, ouvert de 14h30 à 18h30.

- **Dimanche 29 mai** : Concours d'équitation sur Poneys, au Poney Club.

- **Vendredi 3 juin** : Dîners de rue dans le cadre de Normandy Day.

- **Samedi 4 et dimanche 5 juin** : Echange Football Espagne/France, les benjamins de Bois-Guillaume reçoivent le club Vandellos Pratedip, au Parc des Cosmonautes.

- **Dimanche 5 juin** : Epreuve cyclotouristique « La Conquérante », départ gymnase Apollo.

- **Samedi 11 au dimanche 19 juin** : Exposition de peintures par Guy Bénard, à la Chapelle du Carmel, de 14h30 à 18h30.

- **Vendredi 17 juin à 18h30** : Fête du club USCB Judo, entraînement en commun, bilan sportif de la saison, résultat des passages de grades, verre de l'amitié et repas de fin d'année (sur inscription), au Dojo.

- **Vendredi 17 juin** : Fête de la Musique par l'école des Bocquets, à l'Espace Guillaume le Conquérant à 15h.

- **Vendredi 17 juin** : Fête de la Musique par l'école Georges Bernanos, à l'Espace Guillaume le Conquérant, à 18h.

- **Samedi 18 juin** : Nettoyons la Nature avec le Conseil Municipal des Jeunes

- **Samedi 18 juin** : Fête de la Musique par l'école Georges Pompidou, à l'Espace Guillaume le Conquérant, à 9h.

- **Samedi 18 juin** : Fête de la Musique par l'école François Codet, à l'Espace Guillaume le Conquérant, à 10h et 11h.

- **Samedi 18 juin** : Tournoi annuel organisé par l'USCB Tennis de Table, au gymnase Codet.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011
PROCES-VERBAL

- **Samedi 18 juin** : Spectacle de danse modern jazz par l'USCB Danse, à l'Espace Guillaume le Conquérant, à 20h30.

- **Dimanche 19 juin** : Spectacle de danse modern jazz par l'USCB Danse, à l'Espace Guillaume le Conquérant, à 15h.

- **Mardi 21 juin** : Fête de la musique par la chorale du collège Léonard de Vinci.

II - PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 23 juin à 18h30

Séance levée à 19h30